

" PRO PATRIA "

COMITÉ D'ACTIVITÉ PATRIOTIQUE

PLAÇANT LA

FRANCE AU-DESSUS DE TOUS

LES DÉSIRES ET INTÉRÊTS PARTICULIERS

TÉLÉPHONE } LOUVRE 16-20
GUTENBERG 21-63

Paris, le 17 août 1916.

8, RUE NOUVELLE (9^e)
RUE DE CLICHY

Monsieur G. Dehorren
8 boulev. de la Madeleine
Paris

Cher Monsieur,

Les vacances m'ont empêché de répondre à votre lettre du 9 courant dans laquelle vous me signalez la possibilité pour un groupe d'héritiers de conserver un héritage rural sous forme de société. J'avais songé moi-même à l'utiliser; une famille possède un vaste domaine dans le midi dont les produits sont légers par rapport à sa valeur par suite d'une gestion routinière. Le propriétaire a généralement besoin de ses revenus au fur et à mesure qu'ils sont réalisés sacrifiait ainsi un bel avenir à un peu satisfaisant présent. Ses terres sont rares et découragé il cherche un change d'activité ailleurs.

Avec un régime communautaire perfectionné cette situation serait changée car l'héritier étant un peu immédiat l'avenir lointain pourrait être plus sûrement envisagé - mais que de difficultés! Il reste toujours les dispositions de l'art 815. Puis, si l'un de ces co-héritiers vient à décéder laissant des enfants mineurs non seulement le partage s'impose - mais la vente aux enchères publiques est indispensable et tout l'échaffaudage de la société tombe ainsi courrant les participants de ses ruines. Professionnellement je suis obligé de vous parler ainsi: un notaire n'accepterait jamais de régulariser de

semblables conventions car vous n'ignorez pas sans
doute que cet officier public est toujours personnelle-
ment responsable non seulement de la validité de ses
acts, et qui est légitime - mais encore de leur utilité.
C'est le sens de l'esprit continuel de cette vieille institution
qui est le notariat.

Socialement, la réforme s'impose - mais vos
legislateurs ont tant à faire - et font si peu de chose.

Une commission composée d'hommes compétents
décidés à aboutir devrait se constituer et s'attacher
à l'étude de cette vaste question. Puis, riches, ils s'efforceraient
par tous les moyens de la faire aboutir.

J'ai rendez-vous demain, ici, avec un gros
industriel de Vitry qui actuellement forme une société
ayant pour objet l'achat d'un domaine rural de mille à
deux cents hectares pour faire de l'agriculture industrielle.
Cette société fera de nombreuses pratiques de grande envergure
qui elle constatera officiellement après la faire naître des
initiatives semblables. A Pro Patria nous pensons que ce peut
être l'avenir - les tout premiers débuts seront sans doute
difficiles mais peu à peu la situation acquerra la stabilité
désirable avec une gestion prudente quoique audacieuse.

Il est ce peu de bon travail ?

Agnez, cher Monsieur, l'assurance de mes
plus distingués et sincères sentiments.

A. S. P.